



MAIRIE
SERIGNAN

ACCORD D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE COMPRENANT OU NON DES DÉMOLITIONS

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 15 Mars 2022 et complété le 29 Avril 2022	N° PC 034298 22 Z0009
Par : SCI LA CALADE représentée par Monsieur LACAS FREDERIC	LIÉ N° AT 034298 22 Z0003
Demurant à : 30 RUE JACQUES DUCLOS 34410 SERIGNAN	Surface plancher totale : 605,30 m ²
Post : Nouvelle construction : RÉALISATION DE DEUX LOCAUX COMMERCIAUX BRUTS, D'UN CABINET DE KINESITHERAPIE ET D'UN CABINET D'ORTHOPHONIE	Surface plancher construits : 605,30 m ²
Sur un terrain sis à : ZAC LES JARDINS DE SERIGNAN - SEQ.7 - LOT 7D - RUE DE L'EUPHORBIE Cadastré : Z059 Superficie : 1 440,00 m ²	Logement(s) créé(s) : 0
	Logement(s) démolé(s) :
	Notifié au pétitionnaire
	Destinations : Bureaux - Commerces et activités de service

Le Maire,

Vu la demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-1 et R421-19 à R421-22,
Vu le Plan Local d'Urbanisme, zone : AUZ2, approuvé en date du 24/09/2012, modifié en dernière date du 29/05/2017,
Vu l'arrêté préfectoral n°2011-OI-1390 en date du 23/06/2011 approuvant le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Commune de Sérignan : PM1, Zone bleue urbaine (BU),
Vu la ZAC "Les Jardins de Sérignan" autorisée le 22/01/1991, modifiée le 26/09/1994,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13/12/2021, le terrain du projet est soumis au règlement d'assainissement des eaux pluviales (zone EP1), porté par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, en conséquence, le porteur du projet doit se conformer au règlement en vigueur au moment du dépôt de sa demande d'autorisation de construire,
Vu la situation du terrain concerné par la ZAC "Les Jardins de Sérignan" - OAP "Les Jardins de Sérignan",
Vu la situation du terrain concerné par le zonage d'assainissement : Assainissement Collectif - Raccordement Obligatoire, de la responsabilité de l'usager et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,
Vu la cartographie des Communes concernées par le risque sismique (aléa faible),
Vu l'avis de l'architecte coordonnateur en date du 07/03/2022 et du 27/04/2022,
Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de la commission d'arrondissement d'accessibilité aux personnes handicapées de Béziers en date du 01/03/2022, ci-joint,
Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de la commission d'arrondissement de Béziers contre les risques d'incendies dans les ERP et les IGH en date du 31/05/2022, ci-joint,
Vu l'avis favorable assorti de prescriptions d'ENEDIS en date du 13/04/2022, ci-joint,
Vu l'avis favorable du service Inspection du Travail en date du 14/04/2022, ci-joint,

04.07.2022 09:53